

Information concernant la demande d'internat (1^{ère} demande)

Si vous souhaitez faire une demande afin que votre enfant soit interne à la rentrée prochaine, nous vous remercions de compléter le document « demande d'hébergement à l'internat ».

Attention : la demande d'inscription à l'internat ne vaut pas acceptation.

Une commission examinera les demandes : les critères de sélection porteront sur l'éloignement, les possibilités de transport en commun, les situations particulières.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de **détailler les motifs**, que ce soit pour une demande d'hébergement dès le dimanche ou dès le lundi.

Pour information, le nombre d'élèves accueillis le dimanche soir est limité.

Sans explication écrite, la demande ne sera pas examinée.

Une réponse écrite par voie postale vous sera transmise mi- juillet.

Pour toute inscription dans l'établissement au-delà du 10 juillet 2026, les réponses concernant l'internat seront faites fin août 2026.

Le Chef d'Etablissement,
Patrick RENNESSON

